

ARRETE DU MAIRE

PUBLIÉ SUR LE
SITE INTERNET DE
LA COMMUNE LE
19/08/2025



**Règlementant provisoirement la circulation et le stationnement
Travaux 27 rue de l'école
Du 01/09/2025 au 26/09/2025**

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de la société SOBECA

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de régler le stationnement et la circulation lors d'un nouveau raccordement électrique pour le compte de STRASBOURG ELECTRICITE.

ARRETE

- Article 1^{er}** Du 01/09/2025 au 26/09/2025, l'entreprise SOBECA est autorisée à effectuer un nouveau raccordement électrique au niveau du N° 27 rue de l'école.
- Article 2** Le stationnement des véhicules aux abords du chantier est interdit qualifié gênant. Si le trottoir étant impraticable, les piétons seront invités à prendre le trottoir en face.
- Article 3** La circulation des véhicules sera alternée par sens de priorité avec des panneaux en fonction de l'avancement des travaux.
- Article 4** La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords des travaux.
- Article 5** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SOBECA. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, l'entreprise qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre son chantier visible.
- Article 6** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 7** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- CTS et CTBR
- Monsieur Clément BEGIN, la société SOBECA

Holtzheim le 25 juillet 2025

Par délégation du Maire

L'adjoint Bruno MICHEL

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'DE HOLTZHEIM' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.